



REGLEMENT PARTICULIER

ATH RACING asbl - N° d'entreprise : 0424.246.227

Slalom du Pays Vert

1^{er} juillet 2018

Adresse du contrôle administratif préliminaire :

Salle Omnisports "La Couturelle"

Chemin de Preuscamp, Z.I. de et à 7822 Ghislenghien

Adresse Mail de l'organisateur : katty.bario@skynet.be

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course	: Eric D'HAENENS	Lic. ASAF N° 351
Directeur de sécurité	: Thierry SOMERS	Lic. ASAF N° 206
Secrétaire du meeting	: Katty BARIO	Lic. ASAF N° 011
Relations concurrents	: Didier VANESSE	Lic. ASAF N° 356

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

<u>Commission Sportive</u>	Président de Collège : Pierre VANDERLIN	Lic. ASAF N° 113
	Adjoint : Rémy SAVARY	Lic. ASAF N° 954
<u>Commission Technique</u>	Président de Collège : Didier DAELS	Lic. ASAF N° 944
	Secrétaire : Dominique DEMOLDER	Lic. ASAF N° 881
<u>Observateur ASAF</u>	: Pierre VANDERLIN	Lic ASAF n° 113

Equipe médicale : C.R.S.

Ambulance : asbl Param Services

Nombre : 1

CHAPITRE 1^{er} – GÉNÉRALITÉS

Art. 1. - Définition

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF, au Règlement Particulier Slaloms ASAF et au présent règlement.

- a) Organisateur : asbl ATH RACING
Dénomination : SLALOM DU PAYS VERT Date : 1^{er} Juillet 2018
Fléché depuis : Sortie de l'A8 – Sortie 29 (Lessines – ZI Ghislenghien)

b) Slalom comptant pour les championnats :

- **Federal Slaloms Championship ;**
- **Fédération Wallonie-Bruxelles ;**
- **Provincial Hainaut, Brabant et Luxembourg.**

Entrant également en ligne de compte pour les challenges :

- **Bourlingueurs de l'ASAF ;**
- **C.S.A.P.H.**

N.B. : Pour les voitures de **Division 1**, produites ou homologuées FIA/FISA **avant le 31 décembre 1987**, à minuit et qui sont conformes à leur éventuel PVA ou fiche d'homologation, un **classement supplémentaire "Vintage"** sera établi. **Ces voitures anciennes ne pourront être équipées d'aucun attribut de compétition.**

Les concurrents les mieux classés feront l'objet de récompenses, en plus de celles afférentes aux autres classements.

Rappel : Le pilote portera un vêtement en coton, d'une pièce, fermé au cou, aux chevilles et aux poignets ("overall" – salopette, ...)

Permanences : avant et après l'épreuve :

Eric D'HAENENS – Rue d'Ellignies, 72 à 7972 Beloeil - Tél : 0478/36.62.18 – eric.d.haenens@belgacom.net

Katty BARIO – Rue de Carnin, 16 à 7972 Beloeil - Tél : 069/21 65 41 – katty.bario@skynet.be

Pendant l'épreuve : Salle "La Couturelle" - Tél : 0478/36.62.18 (Direction de Course)

d) Timing

15 mai 2018 : parution du règlement et début des inscriptions

29 juin 2018 : fin des inscriptions à droit simple

1^{er} juillet 2018 :

08H00	: début des vérifications administratives
08H15	: début des vérifications techniques
09H00	: début de la reconnaissance pédestre
10H00	: fin des inscriptions
10H15	: fin des vérifications administratives
10H45	: fin des vérifications techniques
11H00	: fin de la reconnaissance pédestre
11H30	: affichage de la liste des voitures, pilotes + BRIEFING
12H00	: PREMIER DEPART

En principe, l'épreuve se déroulera en **4 manches**.

Toutefois, aucun premier départ d'une manche ne pouvant être donné après 17 h 30', l'épreuve pourra en comporter moins. La notification officielle du nombre de manches organisées sera affichée après le déroulement complet de la 2^{ème} manche et, obligatoirement, avant le départ de la 3^{ème}. Si, en raison d'éléments imprévisibles, l'épreuve devait être écourtée, elle ne serait reprise aux divers championnats/challenges que si un minimum de deux manches ont pu être totalement organisées.

Art. 2. - Modalité d'inscription des voitures et des pilotes

a. **PILOTES ADMIS** : Tous les pilotes **majeurs**, détenteurs d'une licence sportive ASAF ou VAS d'un niveau suffisant et d'un permis de conduire (minimum catégorie B) valable en Belgique.

b. **VOITURES ADMISES** : voir art. 2 du R.P. Slalom.

Le parc des coureurs étant situé immédiatement après la fin du parcours chronométré, les véhicules non immatriculés sont admis au départ (sauf en Division "Access").

Rappel : La Division 5 – "ACCESS" (Voir Art. 2.2.6 du R.P. Slalom)

Les participants à cette Division **ne seront pas chronométrés** et leur classement sera établi sur base des **seules pénalités encourues** (Voir Art. 3.1 et 3.2, du RP Slalom). Ce classement sera édité séparément de celui des autres Divisions (les participants devront, toutefois, être repris sur la liste officielle des qualifiés, comme tous les autres participants).

Admission des voitures en Division "Access"

Cette Division est accessible à toutes les voitures **en règle d'immatriculation (Attention : plaques « Z. » interdites)**, comportant au moins deux places, côte à côte, et **strictement conformes à leur éventuel* P.V.A.** (voitures de Show-Room, non pourvues d'attributs de compétition).

***Les véhicules anciens immatriculés, mis la première fois en circulation sans certificat de conformité, sont également les bienvenus pour autant qu'ils ne soient équipés d'aucun attribut de compétition.**

Les véhicules "Tout Terrain" ne sont, toutefois, pas admis.

Aucune autre condition de participation n'est imposée aux voitures, si ce n'est le respect des règles générales édictées au point 2.2.1 et 2.2.6, du RP Slalom.

Dans cette Division, il n'y aura pas de répartition par classes de cylindrée (parcours non chronométré). Le départage entre les éventuels ex aequo sera opéré sur base des dimensions de la voiture (Voir Art. 2.2.6.4 du RP Slalom)

Le conducteur devra être en possession d'un permis de conduire définitif en cours de validité. Il devra être casqué et harnaché (ceinture de sécurité obligatoire si prévue par l'éventuel PVA). Aucun équipement vestimentaire spécial n'est imposé mais les participants auront à cœur d'éviter les vêtements en matière synthétique et les chaussures inadaptées à la conduite automobile.

N.B. : Un **classement supplémentaire "Zéro Emission"** sera établi reprenant les voitures inscrites en **Division 5 "Access"**, équipées exclusivement de moteurs électriques.

c. **NUMEROS** : une liste des numéros attribués pour l'année sera disponible sur le site de l'ASAF.

Art. 3. - Participation

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la possibilité d'emmener un passager dans les épreuves de Slalom de l'ASAF est SUPPRIMÉE.

- a. La **demande d'engagement**, la **fiche des "Vérfications"** ainsi que le formulaire **"Photocopies des licences"** dûment complétés devront parvenir au secrétariat de l'épreuve pour le 29/06/2018 soit chez :

Katty BARIO, Rue de Carnin, 16 à 7972 Ellignies-Ste-Anne
Tél. : 069/21 65 41 – katty.bario@skynet.be**

Si le bulletin d'engagement n'est pas réceptionné par l'organisateur, au plus tard, l'avant-veille de l'épreuve, à midi, le droit d'engagement sera majoré de **10 €. L'organisateur n'appliquant pas cette disposition se verra sanctionné d'une amende de **250 €**.

Par dérogation accordée par le CA de l'ASAF du 26 avril 2018, la majoration de 10 € pour engagement tardif ne sera pas appliquée aux concurrents de la Division 5 "Access", ni aux participants inscrits en Division 1, dont la voiture est qualifiable pour le challenge "Vintage" (voir Art.1. b. NB).

Il sera possible de s'inscrire le jour de l'épreuve, au plus tard à 10H15.

- b. **Les frais d'inscription**

- Ils s'élèvent à **47 €**, pour les voitures de la **Division 1**

N.B. : Pour les voitures **"Vintage" de la Division 1** (voir 1b. Encadré), les frais d'inscription sont ramenés à **37 €**.

- Ils s'élèvent à **57 €**, pour les voitures des **Divisions 2 à 4**.
- En Division **"Access"** (voir Art. 2.b, ci-dessus), les droits d'inscription sont ramenés à **27 €**.
- **Dans tous les cas** repris ci-dessus, les n° de portières seront éventuellement fournis, sur demande, au prix de **3 €**.

- c. Le **paiement des droits** d'engagement s'effectuera sur le compte **BE96 0012 4444 2605 d'ATH RACING ASBL** ou le jour de l'épreuve.

- d. **Les pilotes participant à l'épreuve sur le même véhicule** (les doublons ne sont pas autorisés en Div. 5 "Access" mais il est possible qu'un pilote s'inscrive en "Access" et qu'un autre, sur la même voiture, s'inscrive en Division 1) **sont priés de s'inscrire à l'avance avec mention du nom des autres pilotes**. Le nombre de pilotes admis sur un même véhicule est limité à quatre.

- e. **Licences annuelles :** La licence annuelle **ASAF/VAS** pourra être obtenue auprès d'un club reconnu. **Nouveau :** La licence minimale suffisante pour participer en "Access" et en Division 1 est la licence **"L"** de l'ASAF (**30 €** par an) ou la licence **"R"** de la VAS. La licence minimale suffisante pour participer en Division 2 et en Division 3 est la licence **"C"** de l'ASAF (**30 €** par an) ou de la VAS. La licence minimale requise pour participer en Division 4 est la licence **"A4"** de l'ASAF (**80 €** par an) ou de la VAS.

Les licences "C" et "A4" sont soumises à l'agrément médical

L'organisateur ne délivrera pas de licence annuelle sur place.

Si demandeur de **45 ans ou plus : examen cardiologique** préalable requis.

- f. **Titres de Participation journalière ASAF :** Des Titres de Participation journalière ("TP- L", "TP- C" et "TP-A4") seront disponibles sur place, le jour de l'épreuve (formulaire médical à télécharger sur le site www.asaf.be et, le cas échéant***, à faire compléter par le médecin de famille ou le médecin dépositaire du dossier médical).

Prix du **"TP – L" = 10 €** ; Prix du **"TP – C" = 15 €** ; Prix du **"TP- A4" = 50 €**.

***** En Division 5 – "Access" et en Division 1 des slaloms, la licence "L" (30 €) / la licence "R" (de la VAS) ou le "TP-L" sont suffisants. Il est rappelé que, comme la licence "L", le "TP-L" ne requiert aucun agrément médical, sa délivrance est subordonnée, seulement, à une déclaration du demandeur, certifiant qu'il ne présente aucune contre – indication à la pratique du sport automobile.**

CHAPITRE 2 - MODALITÉS DE L'ÉPREUVE

Art. 4. - Vérifications Administratives

Les vérifications administratives auront lieu de **8h00 à 10h15**, dans la Salle Omnisports "La Couturelle", Chemin de Preuscamp, Z.I. de et à 7822 Ghislenghien.

Art. 5. - Vérifications Techniques

Les Vérifications Techniques se tiendront à l'entrée du parc des concurrents.

Les participants seront tenus de s'y présenter de 08h15 à 10h45.

CHAPITRE 3 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Art. 6. - Parcours

- a. Situation : Zoning Industriel de et à 7822 – Ghislenghien (Ath)
- b. Longueur : 1.940 mètres
- c. Nombre de manches prévues : 4 (si le timing et le nombre de concurrents le permettent)
- d. Nombre de boucles par manche : 1
- e. La reconnaissance PEDESTRE du parcours aura lieu de 09h00 à 11h00.

Art. 7. - Prescriptions de l'épreuve

- a. Les **départs** seront donnés à partir de 12h00, dans l'ordre des numéros sauf sur décision extraordinaire de la Direction de course.
Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche pourra être refusé.
- b. A l'issue de la DERNIERE MANCHE, les pilotes conduiront leur véhicule dans le **PARC DES CONCURRENTS**. Les véhicules resteront dans ce parc durant une demi-heure après l'arrivée du dernier véhicule.
- c. Une **bâche** de 4m sur 3m devra obligatoirement être placée sous la voiture, lors de chacun de ses séjours dans le Parc des concurrents, sous peine d'une amende automatique de **25 €** par infraction constatée.

Art. 8. - Challenge "Sigma" (N-1) Voir Art. 5.2. – Encadré, du RP Slalom.

Le classement de ce challenge sera établi en additionnant les résultats des concurrents lors de toutes les manches organisées, à l'exception d'une seule (la moins bonne ou une manche non disputée).

Ce classement deviendra, donc, différent du classement traditionnel officiel de l'épreuve dès qu'une troisième manche sera organisée.

Dans le cas où, seulement deux manches seraient organisées, il ne serait pas établi de classement du Challenge "Sigma".

Art. 9. - Affichage - Classements

- a. Affichage : avant, pendant et en fin d'épreuve : Salle "La Couturelle" (intérieur et extérieur)
- b. Les classements suivants seront établis :
 - **Classement général (Divisions 1 2 3)**
 - **Classement général (Division 4)**
 - **Classement général (Division 5 – Access)**
 - **Classements par classe (1 à 9)**
 - **Classement du challenge "Sigma" éventuel**
 - **Classement "Vintage" (des véhicules de la Division 1)**
 - **Classement "Zéro Emission" (des véhicules électriques de la Division 5 "Access")**
 - **Classement "Inter écuries"**
 - **Classement "Première dame"**

CHAPITRE 4 - FIN DE L'ÉPREUVE

Art. 10. - Proclamation des résultats

- a. La proclamation des résultats aura lieu 30 minutes après l'officialisation du classement final et, au maximum, 2 heures après la fin de la dernière manche dans le hall de la salle "La Couturelle", Z.I. de et à Ghislenghien.
- b. Des coupes seront remises aux trois premiers des classements généraux (D. 1.2.3 – D.4 – D.5 Access), aux trois premiers de chaque classe, à la première écurie (D. 1.2.3) et à la première dame (D. 1.2.3).
- c. Des trophées seront remis aux 3 premiers classés du challenge "Sigma" éventuel.
- d. Des trophées seront remis aux 3 premiers du challenge "Vintage".
- e. Des trophées seront remis aux 3 premiers du challenge "Zéro Emission".

CHAPITRE 5 – APPROBATIONS

Art. 11. - Divers

En cas de litige, le texte français fera foi.

Règlement approuvé le 12/04/2018 et le 03/05/2018 par Steve JAUQUET, licence 301 pour la CSAP. Hainaut
Règlement approuvé le 16/04/2018 et le 12/05/2018 par Lambert SEVRIN, licence 419 pour l'ASAF

Remember ...



Are you ready to try again ?

WE ARE !

Slalom du PAYS VERT

Zondag 1^{ste} juli 2018

*Salle Omnisports "La Couturelle"
Chemin de Preuscamp, Z.I. - 7822 Ghislenghien (ATH)*

HOOFDSTUK 1 – ALGEMEEN

Art. 1 – Definitie

Deze wedstrijd wordt ingericht in overeenstemming met het ASAF sportreglement, het bijzonder ASAF slalomreglement en voorliggend reglement.

- a) Inrichter: **ATH RACING asbl - Ht 07**
- b) Aangeduid vanaf:
Afrit van autostrade **A8 – Uitrit 29** (Lessines – ZI Ghislenghien)
- c) Slalom tellende voor:

Het Federaal Slalom kampioenschap, het ASAF kampioenschap, het kampioenschap van de provincies van Brabant Wallon, Hainaut en Luxembourg, het Challenge ASAF des Bourlingueurs, het CSAPH Challenge.

Challenge "Vintage"

Bestemd voor de wagens van **Divisie 1**, geproduceerd of gehomologeerd door de FIA/FISA **voor 31 december 1987** om middernacht en die conform zijn met de eventuele PVA of homologatiefiche, waarvoor een **bijkomend rangschikking "VINTAGE"** zal worden opgesteld. **Deze oude wagens mogen van geen enkel element voor competitie bedoeld, voorzien zijn.**

De best geklasseerde deelnemers zullen beloond worden, bovenop deze die voorzien zijn in het kader van de andere diverse klassen.

Herinnering: De piloot moet een katoenen kledij uit een geheel dragen, die zowel aan de hals als aan de enkels en de polsen afgedicht zijn (type "overall").

Challenge "Zero Emission"

Bestemd voor de wagens van **Divisie 5 "Access"** die alleen maar van een elektrische motor voorzien zijn.

Challenge "Sigma" (N-1)

Het klassement van deze Challenge zal opgesteld worden aan de hand van **de som van de resultaten van al verreden reeksen (manches), met uitzondering van één reeks** (= de minst goede of niet verreden reeks).

Deze klassement zal anders zijn dan de traditionele officiële klassement van de wedstrijd vanaf er een derde reeks wordt verreden.

In geval dat er slechts twee reeksen zouden worden verreden, dan wordt er geen "Challenge Sigma" klassement opgesteld.

d) Permanentie voor (tot 30/06/2018) en na de wedstrijd:

Eric D'HAENENS – Rue d'Ellignies, 72 - 7972 Beloeil – Tél : 0478/36.62.18

Katty BARIO – Rue de Carnin, 16 - 7972 Beloeil – Tél : 069/21 65 41 – katty.bario@skynet.be

e) Permanentie tijdens de wedstrijd:

Salle Omnisports "La Couturelle"

Art. 2 – Timing

- 8 u 00: aanvang van de controle der documenten
- 8 u 15: aanvang van de technische controle
- 9 u 00: aanvang van de verkenning te voet
- 10 u 00: einde van de inschrijvingen
- 10 u 15: einde van de controle der documenten
- 10 u 45: einde van de technische contrôle
- 11 u 00: einde van de verkenning te voet en briefing
- 11 u 30: uithangen van de gekwalificeerde piloten en wagens
- **12 u 00: EERSTE START**

Art. 3 Deelname

Het inschrijvingsformulier moet bij het secretariaat van de wedstrijd voor de **29 juni 2018** toekomen:

Katty BARIO – Rue de Carnin, 16 - 7972 Beloeil - Tél : 069/21 65 41 – katty.bario@skynet.be

De inschrijvingskosten bedragen **57 €** (Behalve: Divisie 1, **47 €** - "Challenge Vintage", **37 €** - "Access", **27 €**) nummers niet inbegrepen.

Deelnemers die inschrijven na afsluiten van de voorinschrijvingen (29/06/2018) dienen aan de inrichter een supplement van **10 €** op het inschrijvingsrecht te betalen de dag van de wedstrijd.

(Behalve "Access" en "Challenge Vintage": beslissing van ASAF RvB – Vergadering van 26 april 2018).

De betaling gebeurt bij voorkeur op de bankrekening **BE96 0012 4444 2605** van **ATH RACING ASBL** – 496, chaussée de Mons -7810 Ath, of cash (gepast) op de dag van de wedstrijd.

Piloten die aan de wedstrijd deelnemen met dezelfde wagen worden verzocht zich voordien in te schrijven met vermelding van de andere piloten. Het aantal piloten voor dezelfde wagen is beperkt tot 4.

HOOFDSTUK 2 - ORGANISATIE VAN DE WEDSTRIJD

Art. 4 – Administratieve controle

De administratieve controle zal plaats hebben tussen **8u00' en 10u15** in de "Salle de la Couturelle".

Art. 5 - Technische controle

De technische controle gebeurt aan de ingang van het deelnemerspark, tussen **8 u 15' en 10 u 45'**.

HOOFDSTUK 3 - VERLOOP VAN DE WEDSTRIJD

Art. 6 – Omloop

a) Plaats: Zoning Industriel van **7822 Ghislenghien** (ATH)

b) Lengte: 1940 meters.

c) Aantal reeksen: **3 of 4**.

d) Aantal ronden per reeks: **1**.

e) De verkenning van de omloop **IE VOET** zal plaats hebben **van 9u00 tot 11u00**.

Art.7 - Voorschriften van de wedstrijd

a) Eerste start vanaf **12u00** in numerieke volgorde behalve buitengewone beslissing van de wedstrijdleiding en de sportcommissarissen. Het vertrek zal geweigerd worden aan elk voertuig dat zich te laat aanmeldt voor het vertrek van elke reeks.

b) Na de LAATSE REEKS zullen de piloten hun voertuigen in het DEELNEMERSPARK rijden. Voertuigen zullen daar moeten blijven **tot een half uur na de aankomst van de laatste wagen**.

Art. 8 - Uithangen - Rangschikking

- a) Uithangen: voor, tijdens en na de wedstrijd: "Salle de la Couturelle".
- b) Volgende rangschikkingen worden opgesteld:
- algemene rangschikking divisies 1 – 2 – 3,
 - algemene rangschikking divisie 4,
 - algemene rangschikking Div 5 Access,
 - rangschikking Challenge "Sigma" (N-1),
 - rangschikking per klasse (1 -> 9),
 - rangschikking "Vintage",
 - rangschikking "Zéro Emission"
 - rangschikking per renstal,
 - eerste dame...

HOOFDSTUK 4 - EINDE VAN DE WEDSTRIJD

Art. 9 - Prijsuitreiking

- a) De prijsuitreiking zal plaats hebben in de "Salle de la Couturelle", maximum, 2 uren na het einde van de laatste reeks.
- b) Bekers worden uitgereikt aan:
- de eerste drie van de algemene rangschikking (div 1 – 2 – 3),
 - de eerste drie van de algemene rangschikking (div. 4)
 - de eerste drie van divisie 5 "Access",
 - de eerste drie van Challenge "Sigma" (N-1)
 - de eerste drie van elke klasse,
 - de eerste drie van Challenge "Vintage"
 - de eerste drie van Challenge "Zéro Emission"
 - de eerste renstal,
 - de eerste piloot VAS
 - de eerste dame.

Art. 10 – Algemeen

Bij geschil geldt enkel de franse tekst.

Ath Racing asbl

Slalom du Pays Vert - 1^{er} juillet 2018

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 29 juin 2018

à Katty Bario – Rue de Carnin, 16 à 7972 Ellignies-Sainte-Anne
katty.bario@skynet.be

CASES RESERVEES A L'ORGANISATION

Engagement reçu	Paiement reçu	DIVISION		NUMERO ATTRIBUE
le / /	le / /	CLASSE		

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

NOM :

Prénom :

Homme/Femme

Si pseudonyme :

(Biffer la mention inutile)

Né(e) le

Adresse (Rue et n°) :

Code postal :

Localité :

Si nous devons vous contacter : N°. Tél./ GSM :

E-mail :

après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.

M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie ou contrôle de dopage qui me serait imposé par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

LICENCE

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
x												

Division 1	Challenge "Vintage" (Toutes classes confondues) 1 ^{ère} année de mise en production ou d'homologation FIA/FISA :				
Division 1	Classe 1 (0 à 1150 cc)	Classe 2 (1151 à 1400 cc)	Classe 3 (plus de 1400 cc)		
Division 2	Classe 4 (0 à 1400 cc)		Classe 5 (plus de 1400 cc)		
Division 3	Classe 6 (0 à 1150 cc)	Classe 7 (1151 à 1300 cc)	Classe 8 (1301 à 1750 cc)	Classe 9 (plus de 1750 cc)	
Division 4	Toutes classes confondues				
Division 5	(ACCESS) Toutes classes confondues		Challenge "Zéro Emission"		

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe	Access*

ECURIE :

***A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture**

ACCESS : pas de "doublons" sauf si le second pilote est inscrit en D.1 (2 formulaires, dans ce cas)

Nom du 1° Pilote	Nom du 2° Pilote	Nom du 3° Pilote	Nom du 4° Pilote

Date :

Signature du pilote (précédée de la mention " Lu et approuvé ") :

"

" "

"

Numéro attribué à la voiture :

JOINDRE LA FICHE DES " VERIFICATIONS " ADEQUATE COMPLETEE (dans sa partie " identification ").

Slalom du Pays Vert - 1^{er} Juillet 2018

n° :

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :/ " " . Si pseudonyme : Prénom : Signature :

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
x												

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo ?	Division	Classe
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies			
Pare-brise feuilleté		Pneumatiques			
Eclairage		Fixations des roues			
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisation d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)			
Ceintures de sécurité / Harnais		Autocollant ASAF			
Batterie		Divers :			
Extincteur					
Appui-tête		EN ORDRE			<input type="checkbox"/>
Casque		NON CONFORME			<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle		<u>Commissaire Technique</u> Nom/Cachet : Licence N° : Vérifications administratives :			
Publicités sur vitres					
Rétroviseurs Ext. / Int.					
Sièges					
Echappement					
Protections des tuyauteries					
Poids					

<i>Slalom du Pays Vert – 1^{er} Juillet 2018</i>	n° :
--	------

VERIFICATIONS (Division 5 : "ACCESS")

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : / ""	Si pseudonyme :	Prénom :	Signature :
Province	ASAF BT HT LG LX NA	VAS AN LI OV VB WV	N° Licence Type
X			

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo ?	Division	Classe

A compléter par la Commission Technique

Numéros de portières		MESURES DE LA VOITURE :	
Documents de bord		LONGUEUR HORS TOUT :	En mm
Casque			
Fixations dans l'habitacle		LARGEUR HORS TOUT :	En mm
Publicités sur vitres		(Rétroviseurs rabattus, si la manœuvre est possible)
		TOTAL en mm :*
*Résultat de la mesure à transmettre au secrétariat de l'épreuve (Bureau de calcul) en cas d'ex aequo			
Fonctionnement des freins		EN ORDRE	▪
Elargisseurs de voies			
Divers :			
Commissaire Technique <u>Nom/Cachet :</u>		NON CONFORME	▪
Licence N° :			
Secrétariat (visa)			

Copies de vos licences "sportives" 2018

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**.

Pilote :

- Je sollicite un « T.P. » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS** d'un niveau suffisant.

<p>Placez ici la copie de votre licence face « année » <u>Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée</u></p> <p style="text-align: center; font-size: 2em;">2018</p>	<p>Placez ici la copie de votre licence face « photo » Exemple :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p style="text-align: center; background-color: #000080; color: white; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">PILOTE</p> <p style="text-align: center; background-color: #00FFFF; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">LG 0000 A4 2018</p> <div style="display: flex; align-items: center;"> <div> <p>NOM Prénom --/--/----</p> <p style="text-align: right;">Sexe : M</p> </div> </div> <p>Validité cardio : --/--/----</p> <div style="display: flex; justify-content: center; gap: 10px; margin-top: 5px;"> </div> </div>
--	---

Copilote :

- Je sollicite un « T.P. » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS** d'un niveau suffisant.

<p>Placez ici la copie de votre licence face « année » <u>Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée</u></p> <p style="text-align: center; font-size: 2em;">2018</p>	<p>Placez ici la copie de votre licence face « photo » Exemple :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p style="text-align: center; background-color: #000080; color: white; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">PILOTE</p> <p style="text-align: center; background-color: #00FFFF; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">LG 0000 A4 2018</p> <div style="display: flex; align-items: center;"> <div> <p>NOM Prénom --/--/----</p> <p style="text-align: right;">Sexe : M</p> </div> </div> <p>Validité cardio : --/--/----</p> <div style="display: flex; justify-content: center; gap: 10px; margin-top: 5px;"> </div> </div>
--	---

SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives.

Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport en vue de l'obtention des « T.P. » désirés ;

Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif.